

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le treize avril deux mil dix-sept, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Sauvant se sont réunis en salle de conseil en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : M. Christophe CHAPPET, Maire, Mme Josette CORBIN, Adjointe, M. Mathieu RIGAULT, Adjoint, M. Alain CHAMAILLARD, Adjoint, M. Yves EPRINCHARD, Conseiller délégué, Mme Nathalie POINT, Mme Aurélie JOYEUX, Mme Valérie ARDILLON, M. Sébastien VERON, M. Fabrice CHARLES, Mme Anne-Sophie THIOULET-AUGER , Mme Laure EHRMANN formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Excusés :

- Mme Agnès KRESSMANN qui a donné son pouvoir à Mme Aurélie JOYEUX
- Mme Yvette BEAULIEU qui a donné son pouvoir à Mme Josette CORBIN
- M. Pierre ROUGET

Le Conseil Municipal a choisi Mme Aurélie JOYEUX pour secrétaire de séance.

I - Adoption du procès-verbal de la réunion du 23 février 2017

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à formuler sur le Procès-verbal de la séance du 23 février 2017.

Adopté à l'unanimité.

II – Approbation des comptes de gestion 2016 dressés par le Comptable du Trésor pour le budget principal, le budget Aigail et le budget Chaufferie (Délibération n° 2017/11)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Comptable, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Les membres du conseil municipal, avec 11 voix pour, 2 abstentions et 1 contre, déclarent que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le Comptable du Trésor, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

III- Présentation et approbation du compte administratif 2016 et affectation des résultats, budget principal (Délibération n° 2017/12)

Le Maire présente le compte administratif du budget principal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

FONCTIONNEMENT

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Mandats et titres émis	1 062 579,11	1 122 247,50	59 668,39
Résultat reporté	0	32 312,65	32 312,65
TOTAUX	1 062 579,11	1 154 560,15	91 981,04

INVESTISSEMENT

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Mandats et titres émis	93 222,63	65 454,46	-27 768,17
Résultat reporté	0	134 862,95	134 862,95
TOTAUX	93 222,63	200 317,41	107 094,78
Restes à Réaliser	3 980,00	0,00	-3 980,00
CUMUL	97 202,63	200 317,41	103 114,78

Après l'exposé fait, et arrêt des comptes, Monsieur Christophe CHAPPET quitte la séance comme le veut la règle. Madame Josette CORBIN propose le vote à main levée.

Le compte administratif 2016 de la commune, budget principal est donc adopté par 10 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

IV- Présentation et approbation du compte administratif 2016 et affectation des résultats, budget Aigail (Délibération n° 2017/13)

Le Maire présente le compte administratif de l'Aigail.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

FONCTIONNEMENT

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Mandats et titres émis	39 872,69	65 000,00	25 127,31
Résultat reporté	0,00	57 040,80	57 040,80
TOTAUX	39 872,69	122 040,80	82 168,11

INVESTISSEMENT

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Mandats et titres émis	217 585,45	63 399,61	-154 185,84
Résultat reporté	0,00	29 910,09	29 910,09
TOTAUX	217 585,45	93 309,70	-124 275,75
Restes à Réaliser	20000,00	186700,00	166700,00
CUMUL	237585,45	280009,70	42424,25

Après l'exposé fait, et arrêt des comptes, Monsieur Christophe CHAPPET quitte la séance comme le veut la règle. Madame Josette CORBIN propose le vote à main levée.

Le compte administratif 2016 budget Aigail est donc adopté par 10 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

V- Présentation et approbation du compte administratif 2016 et affectation des résultats, budget Chaufferie (Délibération n° 2017/14)

Le Maire présente le compte administratif de la Chaufferie.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

FONCTIONNEMENT

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Mandats et titres émis	67 517,22	78 056,06	10 538,84
Résultat reporté	0	4 270,39	4 270,39
TOTAUX	67 517,22	82 326,45	14 809,23

INVESTISSEMENT

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Mandats et titres émis	24 605,70	53 225,34	28 619,64
Résultat reporté	27 991,07	0	-27 991,07
TOTAUX	52 596,77	53 225,34	628,57

Après l'exposé fait, et arrêt des comptes, Monsieur Christophe CHAPPET quitte la séance comme le veut la règle. Madame Josette CORBIN propose le vote à main levée.

Le compte administratif 2016 budget Chaufferie est donc adopté par 10 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

VI- Vote du Budget Primitif, budget principal 2017 (Délibération n° 2017/15)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2017 :

BUDGET PRIMITIF 2017

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Dépenses et recettes réelles du service	1 066 800,00	1 014 818,96	-51 981,04
Virement de section	40 000,00	0	-40 000,00
Résultat reporté	0	91 981,04	91 981,04
Opération d'ordre	0,00	0	0,00
TOTAUX	1 106 800,00	1 106 800,00	0,00

INVESTISSEMENT

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Restes à Réaliser	3 980,00	0,00	-3 980,00
Opérations nouvelles	132 530,00	37 915,22	-90 634,78
Emprunt	48500	0	-48 500,00
Résultat reporté	0	107 094,78	107 094,78
Virement de section	0	40 000,00	40 000,00
Opération d'ordre	0	0	0,00
TOTAUX	185 010,00	185 010,00	0,00

Après l'avoir examiné et voté, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et au chapitre par nature pour la section d'investissement avec opérations définies dans les pages de la section d'investissement relatives à l'équipement, les membres du conseil municipal l'adoptent par 11 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à 185 010.00 €.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 1 106 800.00 €

VII- Vote du Budget Primitif, budget Aigail 2017 (Délibération n° 2017/16)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif de l'Aigail 2017 :

FONCTIONNEMENT

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Dépenses et recettes réelles	31 500,00	0,00	-31 500,00
Participation Commune	0,00	0,00	0,00
Résultat reporté	0,00	82 168,11	82 168,11
Virement de section	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	31 500,00	82 168,11	50 668,11

INVESTISSEMENT

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Restes à réaliser	20 000,00	186 700,00	166 700,00
Opérations nouvelles	28 724,25	0,00	-28 724,25
Résultat reporté	124 275,75	0,00	-124 275,75
Virement de section	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	173 000,00	186 700,00	13 700,00

Après l'avoir examiné et voté, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et au chapitre par nature pour la section d'investissement avec opérations définies dans les pages de la section d'investissement relatives à l'équipement, les membres du conseil municipal adoptent le budget primitif de l'Aigail en suréquilibre, par 11 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre.

VIII – Vote du Budget Primitif, budget Chaufferie 2017 (Délibération n° 2017/17)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif Chaufferie 2017 :

FONCTIONNEMENT

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Dépenses et recettes réelles	48600,00	42662,20	-5937,80
Participation Commune	0,00	0,00	0,00
Résultat reporté	0,00	14809,23	14809,23
Opération d'ordre	20848,68	12800,00	-8048,68
Virement de section	822,75	0,00	-822,75
TOTAUX	70271,43	70271,43	0,00

INVESTISSEMENT

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Opérations nouvelles	9500,00	0,00	-9500,00
Résultat reporté	0,00	628,57	628,57
Opération d'ordre	12800,00	20848,68	8048,68
Virement de section	0,00	822,75	822,75
TOTAUX	22300,00	22300,00	0,00

Après l'avoir examiné et voté, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et au chapitre par nature pour la section d'investissement avec opérations définies dans les pages de la section d'investissement relatives à l'équipement, les membres du conseil municipal adoptent le budget primitif de la Chaufferie, par 11 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à 22 300.00 €.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 70 271.43 €

IX- Vote des taux des trois taxes – année 2017 (Délibération n° 2017/18)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des bases notifiées par les services fiscaux. En accord avec la commission des finances, il propose au conseil municipal de laisser le taux des taxes locales pour l'année 2017 au niveau de 2016 et donc de fixer pour l'année, les taux suivants :

Taxes	Taux 2017	Produit
Habitation	18.70 %	216 172 €
Foncier Bâti	25.90 %	198 524 €
Foncier Non Bâti	49.71 %	106 578 €
TOTAL PRODUIT ATTENDU		521 274 €

Après avoir délibéré, et voté par 13 voix pour et 1 contre, les membres du conseil adoptent les taux présentés ci-dessus.

X – Création de 6 retenues de substitution par la SCAGE Dive Bouleur Clain Amont : Avis du Conseil municipal (Délibération n° 2017/19)

Le Maire rappelle la présentation de la société coopérative anonyme de gestion de l'eau du bassin Dive Bouleur Clain Amont en date du 20 octobre 2016. Il informe que l'enquête publique se

déroule actuellement (du 10 avril au 12 mai) en Mairie et que le conseil doit donner son avis sur la demande d'autorisation unique.

Le conseil municipal après avoir délibéré, avec 13 pour et 1 abstention, donne un avis favorable sur la demande d'autorisation unique.

XI- Demande d'autorisation d'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Rouillé par la société Eole-Res : Avis du Conseil municipal (Délibération n° 2017/20)

Le Maire présente la demande de la société Eole-Res, pour l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Rouillé. L'enquête publique se déroule à la Mairie de Rouillé depuis le 27 mars jusqu'au 28 avril 2017.

La commune de Saint-Sauvant étant comprise dans le rayon de 6 kms prévu à la nomenclature des installations classées, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur ce projet.

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité des présents.

XII - Approbation du contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA avec la SAEML SOREGIES (Délibération n° 2017/21)

Le Maire explique le dispositif SOREGIES IDEA, permettant aux usagers de bénéficier d'une baisse de 10 % du tarif des consommations d'électricité et de l'abonnement (soit environ 7.5 % sur la facture totale). Il informe également que SOREGIES propose ces nouveaux tarifs, faisant l'objet de nouveaux contrats à conditions de ne pas dépasser 36 KVA.

Les communes pouvant également bénéficier de ces tarifs, le Maire propose d'adopter le nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA aussi bien pour l'éclairage public que pour les bâtiments communaux. Monsieur Charles précise que l'on peut résilier le contrat quand on veut.

Le Conseil Municipal de Saint-Sauvant,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le Code de l'Energie,

Vu la proposition de contrat de fourniture d'électricité à prix de marché « SOREGIES IDEA » de la SAEML SOREGIES et l'opportunité financière qu'elle représente,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'APPROUVER le nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA applicable dès réception par SOREGIES de la notification du contrat signé,
- D'AUTORISER la signature par Monsieur le Maire ou son représentant du nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA pour les points de livraison communaux – que ces derniers concernent l'Eclairage Public comme les bâtiments communaux.

XIII- Demande de la société ESCOFI : autorisations nécessaires à la construction d'un parc éolien (Délibération n° 2017/22)

Le Maire rappelle la présentation de la Société ESCOFI le 9 février dernier. Il demande au conseil municipal d'émettre un avis sur leur proposition de lancement d'études en vue d'obtenir les autorisations nécessaires à la construction et à l'exploitation d'un parc éolien.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité des présents.

XIV- Demande de subventions d'associations (Délibération n° 2017/23)

Le Maire présente des demandes de subvention d'associations :

Après délibération, il est accordé avec 13 voix pour et 1 abstention :

- 310 € à l'Association ACCA
- 310 € à l'Association Aînés Ruraux

Séance levée à 21h30.